

# Conditions Générales de Vente (CGV) – BAFFETTI

## Article 1 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations fournies par Madame Lorine Dupuis en collaboration avec M Antoine Boudin, gérants de la société BAFFETTI FOOD TRUCK, micro-entreprise dont le siège social est situé au 63 Rue de Paris, 60430 NOAILLES et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BEAUVAIS (60000) sous le numéro 841 664 303. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations fournies par BAFFETTI FOOD TRUCK, notamment les services de restauration mobile, de livraison à domicile et d'événements privés. Toute commande passée implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client.

## Article 2 : Commande

Les commandes doivent être effectuées au moins trente (30) jours avant la date de l'événement. Toute commande deviendra définitive à réception du devis signé et du versement des arrhes de 20 % du montant total envoyé par virement bancaire. Nous n'acceptons pas les chèques.

## Article 3 : Tarifs et TVA

TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Les tarifs des prestations sont indiqués en net et en euros. Ils sont détaillés dans un devis personnalisé remis au client avant toute confirmation de commande. BAFFETTI FOOD TRUCK se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le tarif en vigueur au moment de la commande reste garanti.

## Article 4 : Modalités de paiement

Un premier acompte de 20 % du montant total envoyé par virement bancaire lors de la signature du devis. Un deuxième acompte de 20 % est à envoyer le premier du mois précédant la date de l'événement. Le paiement du solde doit être effectué au plus tard le jour de l'événement, sauf accord préalable écrit. Nous n'acceptons pas les chèques.

## Article 5 : Livraison et mise à disposition du food truck

La livraison et l'installation du food truck seront effectuées selon les horaires convenus avec le client. BAFFETTI FOOD TRUCK ne pourra être tenu responsable des retards dus à des causes échappant à son contrôle (intempéries, perturbations routières, etc.). La chaîne du froid étant interrompue dès la sortie de la chambre froide, les produits doivent impérativement être consommés dans un délai de deux (2) heures. BAFFETTI tient à préciser que, lors de la validation d'un devis pour une prestation (déjeuner ou dîner), il n'est pas prévu d'utiliser les restes pour nourrir les convives lors d'un repas ultérieur. BAFFETTI décline toute responsabilité en cas de consommation du menu.

Lors des livraisons, le client est entièrement responsable du placement des plats au réfrigérateur dès la réception de la commande afin de maintenir la chaîne du froid. BAFFETTI FOOD TRUCK ne fournit pas de contenants isothermes. Cette obligation ne s'applique pas si le client a opté pour l'option food truck, dans la mesure où nous nous chargeons de cette partie.

## Article 6 : Responsabilités

BAFFETTI FOOD TRUCK décline toute responsabilité en cas de dégradations causées par des tiers ou par les clients lors de l'événement. Le client est responsable des autorisations nécessaires à l'installation du food truck sur le lieu de l'événement.

## Article 7 : Réclamations et droit de rétractation

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai de 48 heures après la prestation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Selon l'article L221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Dans le cas où le client souhaite se rétracter dans le délai de 14 jours, il doit informer le traiteur par lettre recommandée avec accusé de

réception. Le remboursement de l'acompte sera effectué sans frais, ni pénalités dans un délai de 14 jours maximum. À partir du 15<sup>e</sup> jour, le traiteur est en droit de conserver les acomptes versés.

## Article 8 : Annulation

En cas d'annulation par BAFFETTI FOOD TRUCK, les sommes versées par le client seront intégralement remboursées, sans autre indemnité. Le client est également invité à prêter attention aux conditions suivantes :

Une fois la commande définitivement enregistrée, le nombre de convives ne pourra pas être diminué.

Le nombre de convives peut être augmenté uniquement avec l'accord des deux parties, à condition que la demande soit faite par écrit et au maximum trente (30) jours avant la prestation.

En cas de notification d'annulation, le traiteur conservera les acomptes versés au titre d'indemnité.

En cas de notification d'annulation reçue moins de huit (8) jours avant la date de la manifestation, le client devra régler 90 % de la totalité du montant de la prestation figurant au devis.

En cas de notification d'annulation reçue moins de 48 heures avant la date de la manifestation, le client devra régler la totalité du montant de la prestation figurant au devis.

## Article 9 : Force majeure

BAFFETTI FOOD TRUCK ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations due à un événement de force majeure.

## Article 10 : Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées sont strictement confidentielles et destinées uniquement à la gestion, la facturation, le suivi de dossier et la prospection. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

## Article 11 : Recommandations et Frais de privatisation du food truck

Le nombre exact de couverts et/ou convives prévus pour chaque prestation doit être communiqué par écrit au traiteur, au moment de la confirmation du devis. À défaut, le nombre de couverts figurant sur le devis servira de base de facturation minimum. Il est précisé que les produits non consommés dans le cadre d'un forfait ne peuvent donner lieu à minoration de prix. Nous ne proposons pas de service à table.

Pour toutes nos prestations, nous utilisons exclusivement de la vaisselle jetable.

Lors de la privatisation du food truck, le client doit s'assurer que le lieu est adapté à son installation (dimension, alimentation électrique, surface plane, etc.) et que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues. Le tarif indiqué sur le devis couvre une durée maximale de trois (3) heures sur place. Au-delà de cette durée, des frais supplémentaires de 150 € par heure seront facturés.

## Article 12 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de BAFFETTI FOOD TRUCK.

## SIGNATURE :

